

WILLIAM HENRY HURLBERT

Le Val-des-Bois et les corporations d'ouvriers

*Voyage en France d'un démocrate américain pendant l'année du
centenaire, traduction française anonyme de France and the Republic,
chapitre X, p. 199-239*

Paris, Calmann Lévy

1890

CETTE ÉDITION

Ce document reproduit en entier un texte paru dans *Voyage en France d'un démocrate américain pendant l'année du centenaire*, traduction française anonyme de *France and the Republic*, chapitre X, p. 199-239, d'après l'édition de 1890. Il a été recomposé dans l'esprit de l'original : pages de titre et titres suivent la mise en page d'origine ; l'illustration a été découpée dans le document numérisé et restaurée. L'orthographe et la ponctuation de l'époque sont conservées ; 5 coquilles évidentes de l'imprimeur ont été corrigées.

Les notes marquées d'un astérisque * ont été ajoutées pour cette édition, afin d'éclairer le contexte historique.

Léon Harmel, le Bon Père du Val-des-Bois

leonharmel.com

Transcription établie d'après l'exemplaire numérisé par la bibliothèque numérique Google Livres (books.google.com). Google Livres, exemplaire GegJAQAAlAAJ.

Document original : <https://books.google.com/books?id=GegJAQAAlAAJ>

Version du 1er octobre 2026.

VOYAGE EN FRANCE
D'UN
DÉMOCRATE AMÉRICAIN
PENDANT
L'ANNÉE DU CENTENAIRE
PAR
WILLIAM HENRY HURLBERT



PARIS
CALMANN LÉVY, ÉDITEUR
RUE AUBER, 3, ET BOULEVARD DES ITALIENS, 15
A LA LIBRAIRIE NOUVELLE

1890

CHAPITRE X

LE VAL-DES-BOIS ET LES CORPORATIONS D'OUVRIERS

Reims. — Mgr Langénieux. — Le Val-des-Bois et M. Harmel. — Les cercles catholiques d'ouvriers et M. de Mun. — La statue d'Urbain II. — Châtillon-sur-Marne. — La campagne anti-sémité jugée par un prêtre. — La guerre religieuse.

Il n'y a pas de ville en France qui ait plus à perdre et moins à gagner au triomphe de la troisième République que cette belle et royale cité de Reims. Le triomphe de la troisième République, comme l'entendait M. Challemel-Lacour, en 1874, ne va pas sans la destruction du sentiment religieux en France, et l'histoire de Reims ne se comprend plus si le sentiment religieux est détruit. — Le jour viendra peut-être où les Français laïcisés et athées regarderont le voyage en ballon de M. Gambetta et l'occupation du Tonkin, comme des événements plus importants pour l'humanité que la création de la France par Clovis et le relèvement de la France par Jeanne d'Arc. — Dieu me garde d'assigner des limites à la crédulité d'un vrai incrédule ! Mais tant qu'il existera des catholiques ou même des protestants, je ne vois pas ce que Reims pourrait gagner à la destruction du sentiment religieux en France.

Sur les 200,000 habitants que contient l'arrondissement de Reims, plus d'un tiers réside dans la ville même ; beaucoup travaillent dans de nombreuses manufactures, beaucoup plus encore sont occupés par les diverses industries que fait naître le commerce du champagne. — Le centre de ce commerce est à Épernay ; mais deux ou trois des maisons les plus importantes sont depuis longtemps établies à Reims, et l'on trouve dans la ville quelques-uns des celliers les plus remarquables. — C'est à Reims, au moins autant qu'à Épernay ou à

Châlons, qu'on peut faire connaissance avec certains crus de Champagne, introuvables dans le commerce. Je sais bien qu'en m'étendant sur les mérites du champagne, je tombe sous le coup de la fameuse déclaration de M. Canning : « Tout homme qui dit aimer le champagne ne dit rien. » Mais ce qui est écrit est écrit, et je ne le retire pas.

Ce qui est bien certain, c'est que l'agriculture scientifique est en grands progrès depuis quelques années dans le département de la Marne et qu'on peut constater une amélioration réelle dans l'état des populations rurales. Cette amélioration est moins sensible pour les habitants des villes, mais elle existe et elle est due pour beaucoup à l'énergie et à la décision des catholiques de Reims.

Dans le cours de la très intéressante visite que j'ai faite au mois d'août au cardinal-archevêque de Reims, S. Em. a bien voulu me mettre à même de mesurer tout l'effet produit sur la population ouvrière de la région par une large organisation chrétienne.

Comme toutes les grandes œuvres, l'œuvre de Reims repose sur des principes. Mais ces principes découlent moins de théories scientifiques que de l'expérience personnelle et pratique des relations entre patrons et ouvriers. Les *Corporations chrétiennes* et les *Cercles catholiques d'ouvriers* qui font partie de leur organisation, sont aujourd'hui connus de la France entière.

Leur fondateur, M. Léon Harmel, dirige l'importante usine du Val-des-Bois près de Reims. Cette fabrique a été créée, il y a cinquante ans, par le père de M. Harmel. Il avait d'abord dirigé dans les Ardennes une usine dont il avait hérité ; mais après l'avoir cédée à son frère, il vint s'établir dans la Marne, au Val-des-Bois, dans l'année 1840. Catholique sincère et pratiquant, il avait vécu jusqu'alors au milieu des populations catholiques et tranquilles des Ardennes : l'esprit de ses nouveaux ouvriers était bien différent ; leur étonnement fut grand en le voyant se rendre à la messe. Quelques femmes et leurs filles pouvaient y aller irrégulièrement, les hommes n'entraient

pas dans les églises. M. Harmel ne voulut prêcher que par son exemple. Mais grâce aux progrès de la société moderne, « le patron c'est l'ennemi » et son exemple n'a que peu de poids. J'ai entendu raconter par M. Léon Harmel la touchante histoire des succès de son père. — Causant un jour avec certains de ses ouvriers, il était parvenu à leur persuader de se rendre à Reims pour se confesser à un excellent prêtre de ses amis. Mais il avait parlé à chacun de ses hommes séparément sans leur rien dire de sa conversation avec les autres : il rencontre un de ses convertis revenant de Reims, et le questionne sur son expérience : « Ah ! monsieur, répond l'ouvrier, tout cela c'est très bien, mais on ne m'y repincera jamais. — Et pourquoi donc ? — C'est que je croyais être le seul à aller à confesse ; je n'ai vu personne dans le confessionnal, le curé a été très bon et je suis parti content, mais quand j'ai voulu communier j'ai vu là trois de mes camarades. Vous dire comment nous nous sommes regardés ! Tout le monde le saura ce soir à l'usine et on nous tourmentera pendant six mois. Ah non ! on ne m'y reprendra pas ! »

Si l'exemple de M. Harmel fut insuffisant pour secouer l'indifférence religieuse de ses ouvriers, sa justice, sa bienveillance, sa foi personnelle n'en exercèrent pas moins une influence utile et la manufacture de Val-des-Bois devint bien connue : les désordres et les scandales y étaient rares. Ce n'était pas assez pour M. Harmel. Après vingt années d'efforts individuels, il se décida à appeler deux sœurs de Saint-Vincent-de-Paul qu'il établit dans une ancienne auberge. Tout se passa simplement. Les sœurs transformèrent l'écurie en une crèche et installèrent l'école dans deux petites chambres. Une mission fut organisée par deux pères de la Compagnie de Jésus, on fit des processions et on donna des conférences. La curiosité d'abord, puis bientôt l'intérêt pris à l'entreprise fut assez sensible pour qu'avec l'aide des sœurs M. Harmel pût fonder des *Associations chrétiennes* de jeunes filles : les associations de jeunes gens et les associations d'ouvriers vinrent ensuite. Les sœurs trouvèrent une excellente auxi-

liaire dans une jeune fille, née dans une famille de cultivateurs et dont elles avaient pu apprécier le dévouement à une mère fort peu estimable et à une sœur très méprisable. Elle manquait d'éducation, mais elle était généreuse et hardie.

Aucune pression ne fut exercée sur les ouvriers : ils administraient eux-mêmes les associations qu'ils avaient fondées. M. Harmel et le prêtre qu'il avait appelé au Val-des-Bois ne donnaient leur avis ou leur secours que lorsqu'on leur faisait appel. Une brave femme, depuis longtemps au service de la manufacture et très estimée par M. Harmel, causait un jour avec le prêtre en question qui s'étonnait de son indifférence pour les associations : « Je m'y intéresse beaucoup, répondit-elle. Elles font du bien, et si je n'y vais pas je leur suis utile. Quand j'entends dire dans les cabarets : Le papa Harmel est un brave homme, mais il faut être un petit saint pour qu'il vous donne de l'ouvrage. Je réponds : Ne dites pas des bêtises ; je travaille chez lui depuis trente-cinq ans, je n'ai jamais rempli mes devoirs religieux et on ne me traite pas plus mal. Cela leur coupe le sifflet. »

Mais il fallut compter avec l'hostilité des mères de famille. Elles accusaient les associations d'être la mort des bals et des fêtes. « Il faut que jeunesse se passe. Nous nous amusions autrefois. » On disait aussi qu'à force d'aller à la messe, les jeunes filles négligeaient leurs autres devoirs. Les sœurs reçurent, un jour, la visite d'un brave homme que sa femme tourmentait sans cesse, parce que non content d'encourager ses filles à faire partie des *Sociétés chrétiennes*, il allait lui-même à la messe. Ce brave homme apportait aux sœurs un peu d'argent : « C'est pour ma femme, leur dit-il ; elle vous accuse de tout le mal ; achetez-lui une robe avec mon argent ; donnez-la-lui en votre nom ; elle vous connaîtra et nous aurons la paix chez nous. » Et la pieuse fraude eut un plein succès.

Avons-nous besoin de dire tous les obstacles opposés à l'œuvre entreprise ? Le radicalisme est puissant dans la région ; les manufactures sont nombreuses ; on en compte jusqu'à seize dans un rayon de

trois lieues ; Reims n'est qu'à une demi-heure de distance ; depuis dix ans les autorités locales luttent contre les associations chrétiennes, et cependant l'œuvre prospère.

En 1861, on ne trouvait pas au Val-des-Bois un ouvrier qui osât aller à la messe ; en 1867, sur la demande de quarante de ses hommes, M. Harmel leur dressait les statuts d'un *cercle catholique* ; en un an le nombre des membres du cercle avait doublé. Au moment de l'invasion, il vivait d'une vie à lui.

« M. Harmel a fait comme nos vigneron champenois, me disait un des hommes les plus intéressants que j'aie rencontrés à Reims. C'est dans le sol le plus pauvre et le plus crayeux que nous récoltons les meilleurs raisins pour notre *Ay* le plus délicat. Nos plants ne peuvent réussir que s'ils sont assez rapprochés les uns des autres, pour résister à l'âpreté du climat en se tenant chaud. M. Harmel a agi de même. Il a appris à ses hommes à s'associer, à agir les uns pour les autres. En étant pour eux comme un père, il les a amenés à se regarder comme membres d'une même famille. Il a toujours cru que la *Déclaration des Droits de l'homme* mettait le faible à la merci du fort et permettait au *Capital* de ne voir dans le *Travail* qu'un instrument de profit. Il a toujours cherché, non le moyen de tirer le plus possible de ses ouvriers, mais le moyen le meilleur pour remplir ses devoirs envers eux, bien convaincu qu'ils lui rendraient la pareille. Quand les ouvriers perdent le sentiment de leurs devoirs envers leurs patrons, ils perdent aussi le sentiment de leurs devoirs envers leurs camarades. « Chacun pour soi, » c'est la devise de la démocratie moderne, et les syndicats que les radicaux voulaient créer, par leur loi de mars 1884, n'avaient d'autre but que d'établir la terreur. Les mesures ordonnées par de tels syndicats n'ont d'autre sanction que la crainte inspirée par chaque membre à ses compagnons. L'on en arriverait ainsi à créer toute une machine de despotisme, qui serait un jour à la disposition de la tête la plus hardie ou de la bourse la mieux remplie. Et la bourse a toujours joué un grand rôle dans les révolutions. Re-

gardez notre révolution de 1789. Il y aurait une histoire bien instructive à faire sur le rôle joué alors par l'argent ; histoire rendue bien difficile par la conspiration du silence.

» On pourra peut-être écrire, un jour, une biographie vraie de Lepelletier de Saint-Fargeau, le Méphistophélès millionnaire de Philippe-Égalité. La main qui l'a frappé au Palais-Royal, au moment où il venait de voter la mort du roi, n'a pas frappé au hasard. Et jamais, dans ces sombres jours, justice plus dramatique ne fut exercée que par le meurtre de cet homme, dans cet endroit, entre l'instant où il avait voté la mort de Louis XVI, et l'exécution du roi qui eut lieu le lendemain.

» Mais on ne peut encore écrire cette histoire. Regardez les comptes rendus de la Convention ; vous y trouverez bien plus de détails sur la mort de Lepelletier que sur celle du roi. On lui a voté des funérailles nationales ; on a fait de sa fille (elle était une grande héritière) la pupille de la Convention. Ce n'était pas ce qu'il avait rêvé pour elle. Je vous montrerai, un jour, une lettre d'elle bien curieuse sur l'impératrice Joséphine. Elle était devenue charmante, mais difficile à diriger ; elle fit un mariage d'amour, vous le savez, brisa le cœur de son mari, divorça et se remaria. On ne pourrait raconter tout cela, sans troubler la paix de familles qui ne sont pas plus responsables de ses actes que des complots de son père. Ce serait comme si l'on évoquait le spectre de ce monstre de Carrier pour faire enrager ses descendants. Son fils, un excellent homme, avait changé de nom. Je ne connais rien de plus malicieux que ce mot d'une Française, jalouse des succès obtenus dans une cour étrangère par une des descendantes de Carrier : « Elle est charmante, sans doute ; mais regardez sa bouche ; vous verrez qu'elle a les dents *cariées*. »

» Pour en revenir à Lepelletier, si jamais l'on raconte son histoire, on verra que l'or et les ambitions privées ont plus fait pour la catastrophe finale que toutes les raisons des philosophes ou des patriotes. Il en arrivera de même partout et toujours quand l'idée du devoir ces-

sera d'être une règle pour la société. Ce qui m'inquiète pour l'avenir, c'est bien moins le mécontentement des travailleurs que l'égoïsme de ceux qui tiennent le capital. Et ce que j'admire le plus dans l'œuvre de M. Harmel, c'est le courage, c'est la précision avec lesquels il a parlé des devoirs des patrons envers les ouvriers. Avez-vous lu son *Catéchisme du Patron* ? »

M^{gr} Langénieux m'avait remis un exemplaire de ce livre, l'une des études pratiques les plus remarquables que j'aie jamais lues sur les rapports entre le *capital* et le *travail* ; livre intéressant même s'il n'était que de la théorie pure, mais plus intéressant encore parce qu'il résume les expériences victorieuses d'un homme habile et résolu, sur un champ de travail qui semblait devoir être improductif.

Ce n'est qu'après la guerre, qu'un cercle catholique d'ouvriers fut installé à Paris, en 1871, et que le mouvement commença à se répandre dans la France entière ; mais quand, en 1874, à la suite de l'incendie de son usine, M. Harmel dut transporter son industrie à La Neuville, plus de cent cercles catholiques prirent part à la souscription ouverte en faveur des ouvriers, et, le 2 octobre, un bref de Sa Sainteté Pie IX donna une approbation formelle à l'Œuvre entreprise.

En 1878, on comptait en France plus de quatre cents cercles contenant près de cent mille adhérents, et avec le développement des cercles s'organisaient des sociétés de membres honoraires, pour répandre les principes des corporations chrétiennes. En 1875, à l'occasion d'une enquête parlementaire, M. Ducarre, rapporteur de la commission chargée d'étudier les conditions du travail en France, déclarait que tout le mouvement en faveur des syndicats prouvait la nécessité de rétablir le système des corporations ouvrières détruites par la première République. Mais ce rapport n'eut aucun succès auprès des radicaux.

Neuf ans plus tard, le 21 mars 1884, fut votée une loi autorisant l'établissement des syndicats professionnels. Le but de la majorité républicaine qui régnait alors était de favoriser les *trades-unions* contre

les patrons ; mais en rendant légaux ces syndicats agressifs, la loi était obligée d'établir la légalité d'associations chrétiennes, telles que celles fondées par M. Harmel. Elle faisait ainsi peser une grande responsabilité sur les patrons et ce qu'on appelle en France les *classes dirigeantes*. S'ils voulaient se mettre résolument à la tâche pour reconstruire l'ordre social sur les principes de coopération et de sympathie, la loi de 1884 votée pour élargir l'abîme entre les patrons et les ouvriers pourrait servir à le combler. Mais les promoteurs du mouvement en faveur des corporations chrétiennes trouvent plus de succès auprès des ouvriers qu'auprès des patrons. Un rapport, présenté en 1885 aux évêques de France, l'établit clairement. Ce rapport est signé par le M^{is} de la Tour-du-Pin-Chambly, le comte de la Bouillèrie, le comte de Mun et le comte Albert de Mun.

Le marquis de la Tour-du-Pin a été, dès le début, un des collaborateurs les plus zélés et les plus actifs de M. Harmel. Le comte Albert de Mun, l'âme de l'Œuvre entière, a donné sa démission d'officier pour s'y consacrer. Élu député du Morbihan en 1881, pour demander non seulement la restauration de la Monarchie mais la restriction du droit de suffrage, il a été renommé sans opposition, en 1889, par la deuxième circonscription de Pontivy. L'esprit d'égalité est plus puissant dans le Morbihan que partout ailleurs, et le mépris populaire pour le suffrage universel y est très instructif.

« Pour les corporations chrétiennes comme pour les cercles d'ouvriers, vous n'avez jamais et nulle part trouvé d'obstacles chez les ouvriers.... Là où le mouvement languit, on le doit pour la plus grande part à l'apathie, au découragement, à la frivolité des classes supérieures. » Ce passage du rapport invoqué plus haut vaut la peine d'être cité.

Pour des manufactures aussi grandes que celle du Val-des-Bois, les corporations chrétiennes peuvent se suffire à elles-mêmes. Le patron et les ouvriers forment entre eux un petit monde qui peut se tirer d'affaire. Mais l'aide des classes supérieures est nécessaire pour

le développement de l'association entre les ouvriers isolés ou qui travaillent dans de petits établissements. Depuis trois ou quatre ans, il semble qu'un progrès réel ait été obtenu à cet égard.

En 1884, les efforts de l'archevêque de Reims, de l'évêque d'Angers, d'autres prélats encore, ont assuré la participation active du Saint-Siège à l'œuvre. Au mois de février, un pèlerinage de membres des cercles catholiques fut reçu en audience spéciale par Léon XIII, qui, dans une remarquable allocution, donna sa bénédiction et son approbation papale à l'œuvre entreprise. D'autres pèlerinages furent organisés en 1887 et 1889.

Les rapports entre les associations et les curés furent très facilités par ces événements. Le clergé est toujours lent à s'associer, sans réserve, à un mouvement religieux dû pour beaucoup à l'activité des laïques. On l'a bien vu en Angleterre par l'attitude du clergé protestant envers Wesley et Whitfield ; et ce n'est pas le seul rapport, rapport involontaire, qui existe entre l'organisation puissante des Wesleyens et celle adoptée par M. Harmel.

L'action de M. Harmel ne s'est pas exercée seulement dans le domaine moral. La maison Harmel frères fait, au nom de la corporation, des marchés avec les fournisseurs du Val-des-Bois, qui s'engagent à vendre leurs marchandises aux membres des corporations chrétiennes, et à eux seuls, à des prix toujours inférieurs aux prix courants. Ces marchands privilégiés reçoivent en paiement des bons d'un franc, cinquante centimes et dix centimes, émis par la maison Harmel. Chaque semaine, ces bons sont convertissables en argent aux bureaux de la maison.

Si les membres préfèrent payer les fournisseurs en espèces, les sommes ainsi versées sont inscrites au compte de la corporation. Les profits faits par la corporation sont une sorte de caisse d'épargne. Chaque membre reçoit un carnet portant son nom, et relatant tous les trimestres l'état de son compte ; les sommes qui y sont inscrites lui donnent un intérêt de 5 0/0.

Le carnet ne peut être retiré que dans des cas déterminés, à moins que son propriétaire n'ait atteint l'âge de cinquante ans. Le départ de la maison, la maladie, l'incapacité au travail donnent droit au retrait. La part qui revient à chaque membre dans les profits de l'association se monte au bout de vingt-cinq ans à 3,300 francs, si l'on base son calcul sur un gain annuel de 70 francs par membre. Et cette part considérable ne lui a rien coûté ; elle est le simple résultat de la force que donne, pour les relations avec les fournisseurs, l'association entre le patron et ses employés.

Depuis dix ans, et surtout depuis la loi de mars 1884, l'action de ces *corporations chrétiennes* s'est beaucoup étendue. A Poitiers, la corporation des entrepreneurs de bâtiments sous l'invocation de Sainte-Radegonde, celle de Notre-Dame-des-Clefs fondée par les drapiers, celle de Saint-Honoré créée par des marchands de comestibles, ont leur vie propre. A Lille, la corporation des filateurs et des tisserands, ou corporation de Saint-Nicolas, comprenait l'an dernier huit cent quatre-vingt-sept membres, hommes ou femmes, dont vingt-six manufacturiers, trente-sept employés et huit cent vingt-quatre ouvriers. Elle est présidée par un des grands manufacturiers de la ville et, d'après la loi de 1884, peut posséder les bâtiments qui lui sont nécessaires pour ses réunions, avoir une caisse d'épargne, un fonds de pension et d'assistance mutuelle.

Le développement constant de ces institutions a conduit à un plan général d'administration provincial et national ; les corporations sont groupées par provinces, non par départements. Les assemblées provinciales nomment des délégués qui se réunissent à Paris dans une assemblée générale. Dans la réunion de 1889, le travail avait été divisé en quatre comités.

L'organisation a pour base la maxime sensée et militaire de saint Vincent de Paul : « Gardons nos règles et nos règles nous garderont. » Je suis convaincu que les francs-maçons et les incrédules fana-

tiques apprendront, à leurs dépens, que l'organisation chrétienne des rapports entre le capital et le travail aura son effet en politique.

N'a-t-on pas vu, en Allemagne le sort du *Kultur-Kampf* ; et n'y a-t-il pas une curieuse analogie entre l'esprit des cercles catholiques en France et les idées de M^{gr} von Ketteler dont s'est inspiré le grand parti du Centre dans sa lutte contre le chancelier ? Mais les pygmées de Paris ont brûlé leurs vaisseaux, ce que n'avait jamais fait M. de Bismarck. Il voulait surveiller l'Église catholique et s'en servir ; ils n'ont d'autre but, comme le leur a dit Jules Simon, que de remplacer une religion d'État par une irréligion d'État. Quand, en 1877, M. Gambetta a poussé son cri de guerre : « Le cléricalisme, voilà l'ennemi ! » il n'a fait que donner une formule à la politique suivie, depuis longtemps, par son parti.

Dès le 4 septembre 1874, M. Challemel-Lacour avait réclamé pour l'État le droit de contrôle sur l'instruction supérieure pour assurer l'*unité morale* de la nation. Que deviendrait cette unité si les catholiques, les protestants ou les juifs pouvaient fonder des universités décernant des diplômes ? Les républicains de 1848 comme les libéraux de 1830, comme M. Guizot, s'étaient gravement trompés en parlant de liberté d'instruction. Seuls les jacobins de 1792 avaient vu la lumière ; seuls ils avaient compris l'*unité morale de la France*. Si ce ne sont pas là les termes mêmes de M. Challemel-Lacour, c'est le résumé de son discours. Il s'opposait à la liberté, au nom de l'unité.

Les jeunes gens élevés dans les facultés libres deviendraient des apôtres zélés du catholicisme ; plus ils mettraient d'ardeur dans leur prosélytisme, plus ils exciteraient leurs antagonistes. Au lieu de fonder l'unité morale de la nation, on entasserait les matériaux pour l'incendie. On en arriverait peut-être au cataclysme. C'était bien là le principe des jacobins de 1792 ; ils organisaient l'*unité morale* de la nation, à l'aide de la guillotine, du comité de Salut public et des assassins à gages. Ici même, à Reims, en septembre 1792, pendant qu'à Paris l'ordre public et la liberté étaient établis par le massacre des

prisonniers, les agents de Marat tentaient un énergique effort pour assurer *l'unité morale* du pays. Dans son histoire de la Révolution, M. Carlyle n'a pas estimé cet effort à sa juste valeur. Il parle de huit personnes tuées à Reims et il semble croire que ces huit personnes ont été massacrées par une populace en délire, surexcitée par les proclamations parisiennes. Il devrait savoir qu'il s'agissait là d'une besogne administrative. L'histoire vaut la peine d'être racontée.

L'émeute du 10 août 1792 avait renversé la Monarchie, sans fonder la République. La Constitution était en lambeaux et le pouvoir à la merci des démagogues. Il fallait frapper un coup de nature à agir sur les électeurs chargés de nommer la Convention. L'élection était à deux degrés. Les délégués désignés le 26 août devaient choisir, le 2 septembre, leurs représentants. En vue de cette élection et comme moyen de propagande, Marat, *l'ami du peuple*, et Danton, ministre de *la Justice*, avaient fixé la date où s'accomplirait le patriotique travail de *vider les prisons*. Une circulaire signée de Marat, Panis et Sergent, pour inviter les départements à suivre l'exemple de Paris, était adressée dans toutes les villes où l'on pouvait compter sur une municipalité prête à convaincre les électeurs par le massacre et le pillage.

Le 2 septembre 1792, les électeurs du département de la Marne devaient donc se réunir à Reims, pour élire leurs députés à la Convention.

A Reims, Marat avait un ami fidèle, Couplet, procureur syndic, moine apostat, marié à une ancienne religieuse. Protégé de Marat et de Danton, il se moquait du maire et des autorités municipales. Du 19 au 31 août, Couplet multiplie les discours violents et les proclamations incendiaires. Le 31, il reçoit de Paris la nouvelle que des *volontaires* se dirigent sur Reims ; il fait arrêter aussitôt le maître de postes, M. Guérin, et un pauvre facteur nommé Carton sous l'inculpation d'avoir séquestré et détruit des lettres que la *justice républicaine* aurait dû connaître.

Le jour de l'élection, les *volontaires* entrent dans Reims ; Couplet les reçoit, ils se répandent dans la ville, hurlant contre les aristocrates et demandant justice contre les ennemis du peuple. Le malheureux maître de postes est arraché de sa prison et massacré ; le jeune facteur, protégé par quelques citoyens courageux, arrive en sûreté jusqu'à l'Hôtel de ville. Les meurtriers l'y suivent. Couplet les excite : « Rien ne peut excuser la trahison du facteur ! » Il est mis aussitôt en pièces.

Cependant, il faut une autre victime. M. de Montrosier, ancien gouverneur de Lille, est arrêté chez son beau-père M. Andrieux et conduit en prison. La foule vient l'y prendre, l'arrache, le tue, et promène sa tête, sur une pique, à travers les rues.

Deux chanoines de Reims se sont réfugiés aux environs, dans un village. Un détachement va les chercher, les ramène et les fusille. Puis comme la nuit vient, les apôtres de l'unité morale de la France, ivres pour la plupart, allument un grand feu de joie devant l'Hotel de ville, y jettent les corps de leurs victimes et, pour finir, précipitent dans les flammes deux prêtres qui viennent d'être pris. Une autre bande, qui a envahi l'église de Saint-Remi, s'empare des bannières qui, depuis quatorze siècles, s'accumulent au-dessus du tombeau du grand archevêque ; et les bannières servent à entretenir le feu.

Pendant ces scènes d'horreur, les électeurs étaient réunis ; mais leur nombre diminuait d'heure en heure ; sur la nouvelle de ces crimes, les gens honnêtes ne pensaient qu'à se retirer au plus vite. 442 électeurs avaient pris part au premier scrutin ; au septième, il en restait 203. 135 donnèrent leurs voix à Drouet, celui même qui avait arrêté la voiture de Louis XVI à Varennes. Ce Drouet, affilié de Marat, créature vicieuse et vénale, sut échapper à la guillotine pour devenir, sous l'Empire, sous-préfet de Sainte-Menehould.

Couplet était satisfait. Mais les volontaires voulaient plus de sang pour l'argent qu'ils avaient reçu.

Ils arrêtaient, le lendemain matin, le vénérable abbé Paquot, curé de Saint-Jean, pour l'obliger de prêter serment à la constitution civile du clergé. Couplet, à qui on le conduisit, fit en vain remarquer que les délais pour le serment étaient passés ; l'abbé Paquot, regardant fermement ses assassins, leur dit : « Je ne jurerais pas. Ma conscience me le défend. Si j'avais deux âmes, j'en donnerais bien volontiers une pour vous. Je n'en ai qu'une et elle appartient à Dieu. » A peine avait-il achevé, qu'il était frappé à mort. Un autre prêtre, de plus de quatre-vingts ans, refusant de prêter le même serment, était pendu à une lanterne, malgré les efforts du maire de Reims, impuissant à disperser les sans-culottes qui, d'après l'historien Carlyle, « aboyaient mais ne mordaient pas ».

Tous ces détails se trouvent dans un procès-verbal officiel signé à Reims, le 8 septembre 1792 ; en 1795, après la chute de Robespierre, deux des misérables assassins de l'abbé Paquot et du curé de Rilly furent exécutés. Deux autres se virent condamnés à six ans de travaux forcés. Pendant trois ans, les preuves du crime avaient été entre les mains des officiers municipaux de Reims ; mais pendant ces trois ans la France avait été livrée aux complices des assassins.

Et le maire de Reims fut bien heureux de ne pas payer de sa vie les efforts qu'il avait faits pour sauver les victimes. Ne s'était-il pas montré l'adversaire de « l'unité morale » telle qu'on la comprenait sous la première République.

Après la proclamation de la République, les proscriptions et les confiscations furent à l'ordre du jour à Reims comme partout. La magnifique cathédrale elle-même fut menacée sans cesse ; elle ne fut sauvée que par le religieux respect des habitants pour la mémoire de Jeanne d'Arc.

Les émissaires parisiens ne parvinrent pas à entraîner les Rémois ; mais ils n'épargnèrent rien pour mutiler ce magnifique monument.

On me dit que Robespierre s'efforça de mettre un terme au vandalisme de ses disciples et qu'on lui doit la conservation des groupes de

statues représentant la vie de la Vierge-Marie. Si cela est, il faut pardonner à Robespierre bien des choses : l'exécution de son cher Camille Desmoulins et de son ennemi Danton, et même l'inscription qu'il avait fait placer au-dessus de la statue de la Vierge : « Le peuple français croit à l'existence de Dieu et à l'immortalité de l'âme. » Il n'y a pas de ville en France où les souvenirs de l'orgie révolutionnaire soient plus en désaccord qu'à Reims avec l'aspect actuel de la ville. J'ai été frappé de l'air tranquille et de la démarche calme des ouvriers, aussi bien que de la prospérité et de l'animation qui règnent partout. La grande cathédrale, type achevé de la grande architecture ogivale du XIII^e siècle, s'élève d'après les archéologues sur l'endroit même où les Romains avaient bâti leur forteresse.

Elle domine encore la ville entière comme une citadelle de la foi, de l'espérance et de la charité. Sept siècles n'ont pas remué sa masse colossale, et, l'an dernier seulement, on s'est aperçu de quelque ébranlement dans la construction.

Mais, grâce à Dieu, le siège de Reims est occupé par un prélat qui sait la valeur de ce magnifique édifice, pour la France, pour l'Eglise, pour la civilisation. L'un des premiers actes de celui qui est maintenant le cardinal Langenieux fut de demander un rapport sur l'état de la cathédrale, quand il fut nommé archevêque de Reims ; et ce rapport fut confié à M. Millet, l'éminent successeur de M. Viollet-le-Duc. Il fut constaté, dans ce rapport, que les infiltrations de la pluie menaçaient la maçonnerie et dégradaient les sculptures du grand portail de l'Ouest ; ce portail unique, comme le savent les visiteurs.

Sur la demande de l'archevêque, quatre de ses amis personnels, alors ministres, MM. Dufaure, Léon Say, Wallon et Caillaux, vinrent à Reims pour étudier l'état de la cathédrale et, en décembre 1875, une loi fut votée qui consacrait une somme de 2,033,411 francs, en dix annuités, pour la restauration de la cathédrale.

Cette restauration, d'abord confiée à M. Millet qui mourut en 1879, passa ensuite à un architecte distingué, M. Brugère, et est au-

jourd'hui poursuivie par M. Darcy, qui s'est montré le digne successeur de Viollet-le-Duc. Le crédit voté en 1875 est dépensé, mais j'ai eu le plaisir de voir, au budget de 1890, un crédit de 301,508 fr. 26 c. pour les travaux à exécuter à Reims.

Et puisque je parle du budget et à propos d'une église, je ne puis m'empêcher de constater que toutes les dépenses faites par l'État français pour les religions, catholique, protestante, juive et musulmane, n'atteignent pas même au chiffre que l'Église protestante épiscopale du seul État de New-York consacre, chaque année, à son clergé, ses collèges et ses églises. Ne serait-il pas curieux de comparer le budget des cultes avec l'intérêt que pourraient représenter les propriétés confisquées au clergé pendant la Révolution ? Un de mes amis du midi de la France m'affirme que la proportion n'est pas d'un dixième. Sur la somme totale de 45,337,145 francs, 228,000 sont dépensés par les services civils du ministère. Sept sous-chefs de bureau reçoivent de 3,400 à 5,400 francs de traitement, alors qu'un prêtre protestant à Paris n'a que 3,000 francs et que le curé de Notre-Dame reçoit 2,400 francs. Les curés de première classe ont de 1,500 à 1,600 francs ; les curés de seconde classe, 1,500 ; les curés de troisième classe, de 1,200 à 1,300 francs. L'archevêque de Paris a 15,000 francs, le traitement d'un directeur ! Le grand rabbin du Consistoire central reçoit 12,000 francs, le grand rabbin de Paris 5,000, et les traitements des ministres israélites varient de 2,500 à 600 francs ; le dernier traitement inférieur de 300 francs à celui d'un huissier du ministère. Tous les traitements, toutes les pensions, les entretiens d'édifices, les frais de voyage forment une dépense totale de 45 millions, soit un peu plus de 1 franc par tête d'habitant, pour 1889 ; et dans la même année le service des Beaux-Arts se monte à 12,700,000 francs. Je ne veux pas dire que cette somme soit trop considérable, mais elle est hors de proportion avec celle votée pour le maintien des institutions religieuses de l'immense majorité des Français. Et le budget de 1889 montre clairement l'esprit dont sont

animés les fanatiques de l'*unité morale*. Il représente une diminution de plus de *huit millions* sur le budget des cultes de 1883. En 1883, M. Jules Roche, aujourd'hui député de Chambéry et membre du ministère, avait été jusqu'à proposer de réduire le budget des cultes à 4,588,800 fr. La troisième République suit la voie indiquée par M. Roche.

En 1882, un député républicain, M. Alfred Talandier, avait demandé qu'on dressât le tableau officiel des opinions religieuses en France ; mais les partisans de l'*unité morale* étaient trop fins pour tomber dans la trappe que voulait ouvrir leur adhérent. Il serait un peu hardi, même pour une oligarchie parlementaire, de montrer d'un côté un projet de suppression du budget des cultes et de l'autre trente-sept millions cinq cent mille catholiques, protestants, israélites, sans parler des musulmans !

C'est au moment même où M. Challemel-Lacour venait de lancer sa déclaration de guerre contre toute religion, que le cardinal Langénieux prit possession du siège archiépiscopal de Reims. La manufacture du Val-des-Bois venait de brûler, et Pie IX avait reconnu dans son bref d'octobre 1874 toute l'importance du mouvement des cercles catholiques.

Le nouvel archevêque de Reims était l'homme fait pour diriger ce mouvement.

Bénédictin de l'École de Cluny, élevé dans les traditions de cet ordre illustre, auquel notre civilisation occidentale est due pour une si grande part, il avait été tour à tour à Paris curé dans un quartier populaire et dans le faubourg Saint-Germain. Après avoir passé un an comme évêque à Tarbes, il fut transféré sur le siège archiépiscopal de Reims, étant encore dans toute la force de l'âge. Depuis quinze ans, il a si bien administré ce diocèse que les chrétiens de Reims et de la Marne saisissent toutes les occasions de manifester leur indifférence pour l'*unité morale* de la France. Dans les rues, on rencontre des ouvriers ne craignant pas de porter des médailles religieuses ; dans les

églises on remarque, les jours de fête, un grand nombre d'hommes. Dans l'ensemble du département, les monarchistes et les révisionnistes ont eu plus de voix que les partisans du gouvernement, lors des élections de 1889. Les premiers ont réuni quarante mille suffrages ; les derniers, trente cinq mille seulement.

Les pétroleurs auront beau faire : ils ne pourront pas détruire les souvenirs de la vieille France ; à Reims, particulièrement, l'histoire de France ne mourra pas ; j'ai bien pu m'en rendre compte pendant un séjour dans la Marne, au mois de juillet 1887.

Depuis plusieurs années déjà, le cardinal-archevêque de Reims poursuivait auprès du saint-siège la béatification du grand pape français Urbain II, disciple, ami et successeur d'Hildebrand. Le 14 juillet 1881, Léon XIII confirmait cette béatification et, le 21 juillet 1887, avait lieu à Châtillon-sur-Marne l'inauguration d'un magnifique monument élevé à la mémoire d'Urbain II. En présence de l'archevêque de Reims, du nonce du pape à Paris, de beaucoup d'évêques, M^{gr} Freppel, évêque d'Angers, prononça un très remarquable discours rempli d'allusions frappantes sur la persécution religieuse.

C'était un de ces beaux jours d'été, tels qu'on en voit dans le nord de la France. La petite ville de Châtillon domine la verdoyante vallée de la Marne. Elle est entourée d'un grand cercle de collines boisées où s'élèvent de beaux châteaux. Sur une tour ruinée de la forteresse flottaient, côte à côte, l'étendard français et l'étendard du saint-siège. Auprès des ruines se dressait, sur son piédestal de granit, la colossale statue d'Urbain II. Tout autour étaient rangés, dans la pompe de leurs vêtements de fête, la foule des ecclésiastiques accourus pour rendre hommage au grand pontife que l'Église ne regarda point comme indigne de continuer l'œuvre d'Hildebrand. Partout où le chant de l'Angélus s'élève sur la terre, il rappelle la mémoire du pape illustre, qui créa la trêve de Dieu pour permettre aux chrétiens d'Europe de s'unir contre l'invasion menaçante des disciples de Mahomet.

Mais les milliers d'individus de tous les âges et de toutes les classes, réunis sur le grand plateau de Châtillon, dans ce jour d'été pour acclamer l'inauguration du monument de ce grand Français et ce zélé serviteur de l'Église, ne pensaient pas seulement à l'intérêt historique de cette imposante cérémonie ; ils se rappelaient le péril couru par leur pays, leurs maisons, leur foi. Aujourd'hui comme au XI^e siècle, il faudrait à la France « un champion moral de la liberté de l'Église, un défenseur de la paix publique ».

Et l'éloquente parole de l'évêque d'Angers donnait une forme précise au sentiment intime de ceux qui étaient là rassemblés.

La semaine même où avait lieu l'inauguration du monument d'Urbain II, revenait l'anniversaire du couronnement à Reims de Charles VII, en présence de Jeanne d'Arc. Le cardinal-archevêque de Reims tint à faire suivre la manifestation de Châtillon par une fête solennelle en l'honneur de la Pucelle d'Orléans. Sur sa demande, Gounod, depuis longtemps son ami, avait composé la messe de Jeanne d'Arc. Il vint lui-même de Paris pour en surveiller l'exécution. Cette belle musique, simple et grande, dans le style de Palestrina, produisit un excellent effet sous ces voûtes profondes où, quatre siècles auparavant, la Pucelle s'était agenouillée la bannière en main. Que ceux qui ont pu constater l'émotion profonde et silencieuse de l'immense assemblée réunie pour écouter cette belle œuvre viennent dire si le sentiment religieux est mort en France ou va y mourir !

Le soir de ce jour, la vaste cathédrale était encore remplie ; et des hommes en foule étaient réunis pour entendre la voix éloquente d'un des plus éloquents prédicateurs français, le chanoine Lemann, de Lyon. Dans le cours de son sermon, l'orateur sacré rappela, non sans force, l'ardeur avec laquelle Urbain II s'était élevé contre les faux croisés qui, sous prétexte de défendre le christianisme contre l'Infidèle, avaient persécuté et massacré les juifs d'Europe. L'effet produit par cette protestation significative contre les tendances antisémites fut vraiment grand dans l'auditoire. Je fis allusion à cet incident dans

une conversation avec un ecclésiastique très distingué, qui dînait au palais de l'archevêché ; il en fut très satisfait : « Une des plus grandes fautes du Gouvernement, me dit-il, est de contribuer à cette hostilité contre les juifs, par la manière dont il distribue les plus importantes fonctions à des hommes qui, israélites de naissance, sont aussi mauvais juifs qu'ils seraient mauvais chrétiens. Près de la moitié des préfectures est occupée par ces individus sans principes, qui n'ont gardé de la religion de leurs pères que la haine contre l'Église catholique, contre les congrégations et les sœurs de charité^{*}. Je sais que bien des juifs regrettent un tel état de choses et savent que la politique du Gouvernement est hostile, au fond, à toutes les croyances, aussi bien à celles du grand rabbin qu'à celles des archevêques. »

Pour me prouver la haine antireligieuse des républicains au pouvoir, mon interlocuteur me raconta ensuite un incident qui venait de se passer à Paris. On sait que les aumôniers ont été chassés des hôpitaux. « Un malheureux auquel les médecins avaient fait comprendre que la fin approchait pour lui, avait supplié les infirmiers laïques de faire venir un prêtre à son lit de mort. Son agonie se prolongea pendant deux jours sans qu'on voulût accéder à son désir. L'un des infirmiers eut enfin l'humanité d'aller chercher un lazariste ; le prêtre vint ; reçu avec la dernière grossièreté, on le fit attendre longtemps dans un corridor, et quand, enfin, on lui permit de s'approcher du mourant, les plus vulgaires injures lui furent adressées par ceux qui auraient voulu l'empêcher de remplir sa mission consolatrice. Et le même esprit sectaire se montre dans toutes les laïcisations d'école. Sur cent familles qui se trouvent dans un village, quatre-vingt-dix-

^{*} **NOTE** William Henry Hurlbert rapporte ici deux voix catholiques de l'été 1887, au lendemain du succès de *La France juive* d'Édouard Drumont (1886). Le sermon du chanoine Lemann s'élève contre les persécutions des juifs et contre « les tendances antisémites ». L'ecclésiastique qu'il cite ensuite approuve ce sermon, mais il explique cette hostilité par des fonctionnaires d'origine juive qu'il présente comme des ennemis de l'Église, ce qui en reprend les clichés. Nous reproduisons ces lignes par fidélité au document : elles appartiennent à leur temps, et cette édition ne les fait pas siennes.

neuf sont des familles chrétiennes, non des familles de saints, mais des familles qui respectent la religion et qui gardent un crucifix. Il y a, ou il peut y avoir dans le village une famille d'athées, et pour cette famille, on supprime le crucifix placé dans l'école, malgré le désir formel des quatre-vingt-dix-neuf autres. Est-ce là le respect de la majorité et du suffrage universel ? Rappelez-vous les deux statues de la Vierge à Béziers, l'une en bronze et l'autre en marbre ; les autorités municipales avaient décidé leur suppression ; le clergé refusa de s'associer à cette œuvre, et ce fut l'argent des contribuables qui dut servir pour cette exécution. Si, dans une ville chrétienne, les Turcs se livraient à de telles profanations, le monde civilisé tout entier en serait indigné ; mais cela se passe dans une ville française ; ce sont des Français qui le font pour insulter la foi de leurs concitoyens ! Des faits du même ordre viennent de se passer à Domrémy. Le soin de veiller sur la maison de Jeanne d'Arc avait été confié à des sœurs de charité ; elles avaient construit près de la maison de la Pucelle une école pour les enfants du voisinage. Mais un jour vint où il fallut laïciser à Domrémy comme ailleurs, et alors on a chassé les sœurs. On les a remplacées par un gardien payé aux frais de l'État, et c'est aux frais de l'État que l'instruction laïque est donnée aux enfants du village, d'où Jeanne d'Arc est partie pour sauver la France. »